

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°6 du conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 reçue en préfecture le 16 juillet suivant, portant délégation de compétences au Président de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, en ce qui concerne la signature des actes afférents à la mise en œuvre de la programmation culturelle (12°) ;

Considérant que, dans le cadre de sa programmation culturelle 2023-2024, le Conservatoire Pau Béarn Pyrénées s'associe à l'Institut Heinrich Mann afin d'organiser un concert « Duo clarinette et piano », le mercredi 29 novembre 2023, à 20h, à l'auditorium des Réparatrices, et organiser une master-class avec les deux artistes Pierre Génisson et David Bismuth, le même jour de 15h à 18h, au conservatoire ;

DECIDE

Article 1 : De conclure et de signer une convention d'organisation avec l'Institut Heinrich Mann afin d'organiser un concert « Duo clarinette et piano », le mercredi 29 novembre 2023 à 20h, à l'auditorium des Réparatrices, et une master-class avec les 2 artistes Pierre Génisson et David Bismuth, le même jour de 15h à 18h.

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront réglées au moyen des crédits inscrits au budget principal 2023, fonction 322.

Pau, le 27 novembre 2023

François BAYROU,
Président de la Communauté
d'agglomération Pau Béarn Pyrénées

